



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1045

Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'organisation de la Nordic Walkin Lyon les 16 et 17 octobre 2021

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

<b>SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1045 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RETRAITE SPORTIVE DU RHONE ET DE LYON METROPOLE POUR L'ORGANISATION DE LA NORDIC WALKIN LYON LES 16 ET 17 OCTOBRE 2021 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole (CODERS 69), dont le siège social est situé au 15 boulevard Vivier Merle à Lyon 3<sup>ème</sup>, organise la 6<sup>ème</sup> édition de NordicWalkin' Lyon, le samedi 16 et le dimanche 17 octobre 2021.

NordicWalkin' Lyon est un événement de marche nordique, sous forme de randonnée urbaine organisée dans la ville.

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole a pour objet d'organiser, de promouvoir et de développer la pratique sportive pour les personnes de plus de 50 ans. Il s'agit d'une pratique sportive, hors compétition, qui permet de valoriser les bienfaits de l'activité physique sur la santé et la préservation du capital-santé des licenciés, de maintenir les capacités physiques des séniors grâce à la multi-activité, de favoriser le lien social et la convivialité principalement par la pratique en groupe d'activités physiques et sportives et accessoirement par des activités créatives, artistiques et culturelles.

Lors de la dernière édition en 2019, la manifestation a attiré 2 300 participants sur les quatre parcours proposés et plus de 3 000 visiteurs. La manifestation a été annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Cette sixième édition du NordicWalkin' Lyon permettra de faire découvrir la marche nordique et proposera des parcours à la découverte des plus beaux sites de la ville de Lyon. Sport de plein air, il s'agit d'une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifiques. Extrêmement populaire dans les pays scandinaves, cette discipline est dérivée du ski de fond et se pratique été comme hiver.

Durant ces deux jours, un village dédié à la marche nordique situé au cœur de la petite prairie du parc de Gerland à Lyon 7<sup>ème</sup>, proposera des animations gratuites autour de cette pratique et accueillera des exposants équipementiers, fédérations et acteurs du « sport santé ».

Des séances d'initiations gratuites et de découverte de la marche nordique seront également proposées le samedi.

Le dimanche, 4 parcours seront organisés : 8 km, 13 km, 16 km et 20 km.

Le départ et l'arrivée des différents parcours se dérouleront au parc de Gerland.

L'ensemble de ces parcours permettra à tous, du non-sportif au marcheur nordique expérimenté, de cheminer à travers les sites emblématiques de Lyon, les berges du Rhône et de la Saône, la place Bellecour, les collines de la Croix-Rousse et de Fourvière, le Vieux Lyon, Confluence...

Les itinéraires seront essentiellement sur voie piétonne et les participants devront respecter le code de la route. Des points de ravitaillement sont prévus, des guides du patrimoine animeront le parcours en informant les marcheurs curieux.

Les objectifs de l'association pour cette 6<sup>ème</sup> édition sont :

- de pérenniser l'organisation de cet événement dans le calendrier événementiel sportif lyonnais ;
- de proposer un événement de qualité, convivial et accessible à tous avec des parcours adaptés et attrayants ;
- de faire découvrir d'autres endroits et points de vue originaux de la ville de Lyon ;
- de promouvoir cette discipline et sensibiliser au plaisir et à l'intérêt de pratiquer une activité sportive.

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole s'est engagé dans une démarche éco-responsable en signant la charte éco-manifestation en Auvergne Rhône Alpes. Elle s'adresse à tout organisateur de manifestation sportive de nature de la Région Auvergne Rhône-Alpes volontaires pour s'engager dans une démarche éco-responsable, quel que soit le niveau de maturité dans la démarche.

Proposée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, les objectifs de cette charte sont les suivants :

- réduire les impacts de l'évènement sur l'environnement et valoriser les impacts positifs de sur le territoire ;
- bénéficier d'une reconnaissance régionale affichée et visible par toutes les parties prenantes ;
- rendre lisible et valoriser l'engagement éco-responsable auprès du grand public, des participants, des élus, collectivités et partenaires ;
- progresser dans la démarche, pérenniser et améliorer les actions lors de chaque nouvelle édition.
- motiver et sensibiliser les équipes de bénévoles ;
- bénéficier d'outils pratiques (fiches, affiches, charte éco-coureurs, éco-pack) proposés à l'organisateur afin de faciliter la mise en place opérationnelle de sa démarche.

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole a prévu la mise en place des actions suivantes dans chacune des thématiques :

- conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles : interdiction de jet des déchets dans le règlement, information dans le briefing de départ si passage à proximité d'une zone sensible ;
- consommation et production responsables : les gobelets réutilisables font partie de la liste du matériel obligatoire et achats de produits locaux sur les ravitaillements ;
- sensibilisation et éco-communication : réduction des supports papiers (versions numériques privilégiées) et utilisation de supports de communications réutilisables (banderoles, pancartes) ;
- transport et mobilité durable et énergie : incitation au covoiturage et mise en place d'un parking à vélo ;

- responsabilité sociale du sport et solidarité : l'évènement est en partenariat avec une association solidaire : la Fédération de cardiologie.

En 2020, le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole a reçu une subvention de 15 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet évènement, par décision du Maire 2020/534 du 30 juin 2020. Suite à l'annulation de l'évènement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée pour un montant de 9 000 euros, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'évènement.

Cette année, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 20 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 139 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu la décision du Maire n° 2020/534 du 30 juin 2020 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du NordicWalkin' Lyon, les 16 et 17 octobre 2021 ;
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET